

*Initiatives ministérielles*

Je ne saurais laisser passer cette occasion de parler de ma province, la Colombie-Britannique. La majorité des observations que je vais faire pourraient aussi s'appliquer à l'Ontario et à la situation à laquelle fait face le gouvernement néo-démocrate de cette province.

Il est important de réfléchir aux propositions que Glen Clark, le ministre des Finances et des Relations avec les sociétés de la Colombie-Britannique, avait faites avant de présenter le budget de sa province, et à ce qu'il avait dit au sujet du financement des programmes établis, tels que la santé, l'enseignement postsecondaire, le Régime d'assistance publique du Canada et d'autres.

Dans ce document, Glen Clark expose en détail les mesures qui avaient été prises par les gouvernements fédéraux antérieurs—libéraux et conservateurs—et décrit l'impact que ces mesures ont eu sur le budget de la Colombie-Britannique, présenté il y a toute juste une semaine et demie. C'est choquant. L'effet combiné que vont avoir, sur la Colombie-Britannique, les mesures mises en oeuvre depuis 1982 par les gouvernements fédéraux qui se sont succédé pour se décharger de leurs responsabilités, va se chiffrer à 1,1 milliard de dollars en 1991-1992, ceci dans une province où le taux de chômage est maintenant considérable, et aggravé par les droits imposés récemment sur le bois d'oeuvre.

Cette somme de 1,1 milliard de dollars en 1991-1992 est équivalente à 67 p. 100 du déficit budgétaire estimatif de cette province—1,7 milliard de dollars—pour cette même période. Malgré cela, lorsqu'il a présenté son budget, le ministre des Finances de la Colombie-Britannique, Glen Clark, a tenu ses engagements à l'égard des habitants de la province, notamment des personnes moins favorisées, et a maintenu les paiements au titre du bien-être social, de la santé et de l'enseignement, qui demeurent les priorités de sa province.

Vous pouvez vous imaginer qu'avec ce genre de réductions, cela a été extrêmement dur. Or, d'autres ont dû payer parce que le gouvernement s'est déchargé de ses responsabilités sur le gouvernement de la Colombie-Britannique.

S'il continue d'en être ainsi jusqu'à la première année du siècle prochain, il va en coûter à la Colombie-Britannique 32,7 milliards de dollars pour les exercices financiers jusqu'en l'an 2001. Plus précisément, le financement des programmes établis, je veux dire les changements apportés au financement de ces programmes par les libéraux et les conservateurs, vont entraîner une perte de 6,8 milliards de dollars pour la Colombie-Britannique rien que d'ici 1994-1995.

En ce qui concerne le RAPC, M. Clark fait remarquer dans son rapport que les prestations versées au titre de ce

régime servent à aider les gens, non les gouvernements. En 1991-1992, les habitants de la Colombie-Britannique auront perdu 166 millions de dollars par suite du plafonnement de l'augmentation à cinq pour cent et plus de 1 milliard de dollars d'ici 1994-1995.

Pourquoi le gouvernement estime-t-il nécessaire de se décharger de ses responsabilités sur les provinces? Il semblerait que le parti au pouvoir n'a pas su gérer ses finances et est à l'origine du grave problème d'endettement que connaît notre pays.

Le gouvernement fédéral désire éviter une association visible et directe avec les mesures draconiennes qu'il a mises en oeuvre pour recouvrer sa santé financière. Il se décharge de ces problèmes sur les provinces. Par cette manœuvre, il impose au public des augmentations d'impôts et des réductions de service indirectement par l'entremise des provinces. Les ministériels lèvent les bras au ciel et prétendent qu'ils tiennent les promesses faites aux Canadiens. Je dis que le gouvernement ne tient pas ses promesses. Il se décharge de ses problèmes sur tous les habitants de notre pays.

Aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral doit partager à raison de 50 p. 100 les frais des services sociaux et d'assistance sociale avec les provinces et les territoires. Cela comprend, je pourrais ajouter, les garderies. Cependant, en 1990 et à nouveau en 1991, le gouvernement conservateur a modifié unilatéralement le Régime d'assistance publique du Canada en limitant l'augmentation de la contribution fédérale à 5 p. 100 pour les trois provinces riches, l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Que se passerait-il si vous ou moi nous promettons à quelqu'un de faire quelque chose, puis que nous revenons sur notre parole après nous être acquittés seulement de la moitié de nos obligations? Eh bien, si nous avons affaire à notre banque amicale, vous pouvez être certain que nous ne serions pas heureux. Nous aurions de graves ennuis.

• (1620)

Cependant, le gouvernement fédéral revient sans vergogne constamment sur une entente qu'il a conclue avec les provinces. En fait, il viole sa propre loi et à plus forte raison son engagement et retire son appui en imposant un plafond au Régime d'assistance publique du Canada et aux paiements de FPE.

Or, il se trouve des députés comme mon collègue ministériel qui essaye de nous dire que les Canadiens s'en portent mieux, même si le gouvernement a en fait réduit de 3,3 milliards de dollars son engagement initial.

C'est pareil comme si une personne avait une obligation envers une autre et lui devait 3 200 \$. Elle se